

## Etat d'avancement du plan d'accompagnement de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises concernant la mise en œuvre des normes ISA en Belgique au 31 mars 2012

### Considération générale

1. Les normes du 10 novembre 2009 relative à l'application des normes ISA en Belgique et du 8 octobre 2010 relative à la mission de collaboration au contrôle prudentiel ont été approuvées en 2010.

Les normes ISA entrent en vigueur :

- en ce qui concerne les entités d'intérêt public, pour le contrôle d'états financiers (audit) et l'examen limité d'informations financières relatifs aux exercices comptables clôturés à partir du 15 décembre 2012 ;
- en ce qui concerne les autres entités, pour le contrôle d'états financiers (audit) et l'examen limité d'informations financières relatifs aux exercices comptables clôturés à partir du 15 décembre 2014.

Pour les besoins de la collaboration au contrôle prudentiel, la norme spécifique du 8 octobre 2010 relative à la mission de collaboration au contrôle prudentiel, entrée en vigueur le 12 janvier 2011, fait également référence aux normes ISA.

Dans ce contexte, le Conseil de l'IRE a prévu un **plan d'accompagnement**<sup>1</sup> de mise en œuvre des normes ISA afin de soutenir la profession dans le processus d'adaptation du cadre normatif..

2. Ce document est à lire conjointement avec le plan d'accompagnement mis à jour au 31 mars 2011 et l'annonce aux réviseurs d'entreprises du 3 octobre 2011.

### Formation

3. Depuis 2004, le Conseil de l'IRE met en place, chaque année, un cycle de formation spécifiquement destiné à l'apprentissage des normes ISA recouvrant tous les thèmes abordés par celles-ci : l'approche d'audit par les risques, les éléments probants, le rapport d'audit, ... :

- a) ISQC1: ISA 220, Quality Control for an Audit of Financial Statements (Clarified ISA 220)  
ISA 210, Agreeing the Terms of Audit Engagements (Clarified ISA 210)
- b) Audit de groupes: ISA 600, Special Considerations-Audits of Group Financial Statements (Including the Work of Component Auditors (Clarified ISA 600)

---

<sup>1</sup> [www.ibr-ire.be](http://www.ibr-ire.be), rubrique « Réglementation », sous-rubrique « Normes ISA – tools ».

- c) Procédures d'audit:
  - ISA 230, Audit Documentation (Clarified ISA 230)
  - ISA 500, Audit Evidence (Clarified ISA 500)
  - ISA 501, Audit Evidence-Specific Considerations for Selected Items (Clarified ISA 501)
  - ISA 505, External Confirmations (Clarified ISA 505)
  - ISA 510, Initial Audit Engagements-Opening Balances (Clarified ISA 510)
  - ISA 520, Analytical Procedures (Clarified ISA 520)
  - ISA 530, Audit Sampling (Clarified ISA 530)
  - ISA 540, Auditing Accounting Estimates, Including Fair Value Accounting Estimates, and Related Disclosures (Clarified ISA 540)
  - ISA 550, Related Parties (Clarified ISA 550)
  - ISA 560, Subsequent Events (Clarified ISA 560)
  - ISA 570, Going Concern (Clarified ISA 570)
  - ISA 580, Written Representations (Clarified ISA 580)
  - ISA 610, Using the Work of Internal Auditors (Clarified ISA 610)
  - ISA 620, Using the Work of an Auditor's Expert (Clarified ISA 620)
  
- d) Autres attestations: ISA 800, Special Considerations-Audits of Financial Statements Prepared in Accordance with Special Purpose Frameworks (Clarified ISA 800)
  - ISA 805, Special Considerations-Audits of Single Financial Statements and Specific Elements, Accounts or Items of a Financial Statement (Clarified ISA 805)
  - ISA 810, Engagements to Report on Summary Financial Statements (Clarified ISA 810)
  - ISAE 3000, ISRS 4400
  
- e) Evaluation des risques d'audit et réponses:
  - ISA 240, The Auditor's Responsibilities Relating to Fraud in an Audit of Financial Statements (Clarified ISA 240)
  - ISA 250, Consideration of Laws and Regulations in an Audit of Financial Statements (Clarified ISA 250)
  - ISA 300, Planning an Audit of Financial Statements (Clarified ISA 300)
  - ISA 315, Identifying and Assessing the Risks of Material Misstatement through Understanding the Entity and Its Environment (Clarified ISA 315)
  - ISA 330, The Auditor's Responses to Assessed Risks (Clarified ISA 330)
  - ISA 402, Audit Considerations Relating to an Entity Using a Service Organization (Clarified ISA 402)
  
- f) Matérialité:
  - ISA 450, Evaluation of Misstatements Identified during the Audit (Clarified ISA 450)
  - ISA 320, Materiality in Planning and Performing an Audit (Clarified ISA 320)

g) Reporting:

ISA 700, Forming an Opinion and Reporting on Financial Statements (Clarified ISA 700)

ISA 705, Modifications to the Opinion in the Independent Auditor's Report (Clarified ISA 705)

ISA 706, Emphasis of Matter Paragraphs and Other Matter Paragraphs in the Independent Auditor's Report (Clarified ISA 706)

ISA 710, Comparative Information-Corresponding Figures and Comparative Financial Statements (Clarified ISA 710)

ISA 720, The Auditor's Responsibilities Relating to Other Information in Documents Containing Audited Financial Statements (Clarified ISA 720)

ISA 260, Communication with Those Charged with Governance (Clarified ISA 260)

ISA 265, Communicating Deficiencies in Internal Control to Those Charged with Governance and Management (Clarified ISA 265)

h) ISA pour les PME

4. Les séminaires seront axés sur la pratique et sur la présentation d'exemples concrets d'application des diligences requises prévues par les normes ISA. Ces exemples concrets seront tirés du manuel ISA pour PME (*cf. infra*, n°8).

Logiciels d'audit

5. Le Conseil de l'IRE souhaite vous rappeler que des logiciels d'audit existent sur le marché belge. Toutefois, le Conseil de l'IRE **n'envisage pas de se prononcer sur la (non-)conformité de ces logiciels d'audit** par rapport aux normes ISA.

L'ICCI étudie la possibilité de développer une liste de contrôle (*check-list*) permettant aux réviseurs d'entreprises de vérifier si ces logiciels d'audit répondent aux exigences minimales en vue d'appliquer les ISAs.

Manuels

- Manuel ISQC-1

6. Le Conseil de l'Institut souhaite vous annoncer que le **Manuel ISQC-1 est disponible en mars 2012**. Ce manuel consiste en l'adaptation au contexte belge du manuel « *Kwaliteitshandboek* » (*Deel A, B en C*) du Nivra (actuellement NBA) (Pays-Bas), développé par le logiciel Scienta basé sur la norme ISQC-1, et s'inspire également du « *Guide to quality control for SMEs* » de l'IFAC ainsi que du « *Practice note 26* » de l'APB (Royaume-Uni).

- Etude d'impact relative à la mise en œuvre de la norme ISQC-1

7. Le Conseil de l'Institut a mené, par le biais de la commission SME/SMP, une enquête concernant la mise en œuvre de la norme ISQC-1 auprès de 27 cabinets de révision, tant les petits cabinets composés d'un réviseur d'entreprises, que les grands cabinets et ceux de taille moyenne, sans ou avec réseau, à l'exception des cabinets des *Big 4*. Les résultats obtenus sont assez homogènes par catégorie et le nombre de réponses est relativement élevé. L'enquête a été positivement reçue par les cabinets de révision qui ont collaboré à cette enquête.

Le Conseil de l'Institut prépare pour 2014 et en collaboration avec la commission SME/SMP un plan d'action pour la mise en œuvre de la norme ISQC 1.

- Manuel ISA pour PME

8. Le groupe de travail « Mise en œuvre des normes ISA » mise en place par le Conseil de l'IRE finalise également le manuel ISA pour PME. Ce manuel comprend les chapitres suivants :

- a) Tableau processus d'audit et documentation
- b) Phase A : Evaluation des risques
  - Check-list A1 : Seuil de signification
  - Check-list A2: Procès-verbal des discussions/entretiens avec l'équipe d'audit
  - Check-list A3: Connaissance de l'entité et de son environnement
  - Check-list A4: Stratégie globale d'audit
  - Check-list A5: Procédures d'évaluation des risques
  - Check-list A6: Registre des risques d'exploitation
  - Check-list A7: Registre des risques de fraude
  - Check-list A8: Risque significatif - approche
  - Check-list A9: Analyse du risque d'anomalies significatives – Comptes annuels pris dans leur ensemble
  - Check-list A10: Analyse du risque d'anomalies significatives – Cycle personnel
  - Check-list A11: Analyse du risque d'anomalies significatives – Cycle clients/ventes
  - Check-list A12: Analyse du risque d'anomalies significatives – Cycle autres dettes/autres créances
  - Check-list A13 : Analyse du risque d'anomalies significatives – Cycle dépenses d'investissement de capital (CAPEX)
  - Check-list A14 : Analyse du risque d'anomalies significatives – Cycle capitaux propres/provisions pour risques et charges
  - Check-list A15 : Analyse du risque d'anomalies significatives – Cycle achats/fournisseurs
  - Check-list A16 : Analyse du risque d'anomalies significatives – Cycle impôts/taxes
  - Check-list A17 : Analyse du risque d'anomalies significatives – Cycle Stocks
  - Check-list A18 : Analyse du risque d'anomalies significatives – Cycle immobilisation
  - Check-list A19: Analyse du risque d'anomalies significatives provenant de fraude

Check-list A20: Environnement général de contrôle

c) Phase B : Réponses aux risques

Check-list B1:	Plan d'audit détaillé des ventes
Check-list B2:	Plan d'audit détaillé des achats
Check-list B3:	Plan d'audit détaillé des dépenses d'investissement de capital (CAPEX)
Check-list B4:	Plan d'audit détaillé cash et banques
Check-list B5:	Plan d'audit détaillé des stocks
Check-list B6:	Plan d'audit détaillé des dettes
Check-list B7:	Plan d'audit détaillé des fonds propres
Check-list B8:	Plan d'audit détaillé des frais de personnel
Check-list B9:	Plan d'audit détaillé des fraudes

d) Phase C: Reporting

Check-list C1:	Synthèse des constatations majeures rencontrées durant la mission de contrôle de révision
Check-list C2:	Continuité d'exploitation
Check-list C3:	Conformité avec les lois et réglementations
Check-list C4:	Estimations comptables
Check-list C5:	Transactions entre parties liées
Check-list C6:	Obligations, dettes et engagements
Check-list C7:	Opérations diverses
Check-list C8:	Revue des événements postérieurs à la clôture
Check-list C9:	Utilisation d'un expert
Check-list C10:	Utilisation d'une société de services
Check-list C11:	Utilisation du travail de l'auditeur interne
Check-list C12:	Revue et achèvement de l'audit

e) Phase D: Exigences légales complémentaires

Check-list D1:	Contrôle des comptes annuels déposés à la BNB
Check-list D2:	Contrôle du rapport de gestion
Check-list D3:	Conseil d'entreprises

**9.** Le Conseil de l'Institut souhaite vous annoncer que des listes de contrôle (*check-lists*) et matrices (*templates*) illustrant les travaux de contrôle à effectuer dans le cadre d'un audit de PME ont été distribuées lors des séminaires d'introduction ISA des 6 et 8 septembre dernier. Le Conseil attire votre attention sur le fait que ces listes de contrôle (*check-lists*) sont des exemples, nécessitant des adaptations en fonction de la taille et du risque de l'entité contrôlée, et non des modèles obligatoires. Le manuel ISA pour PME a été mis à disposition en janvier 2012. Ce manuel se voudra principalement pratique, précisera la documentation minimale requise dans le cadre d'un audit de PME et comprendra les matrices (*templates*) visées ci-dessus.

L'objectif est de mettre à disposition, via internet, une version électronique facilement téléchargeable contenant des documents modifiables.

## Centre d'information pour le révisorat d'entreprises (ICCI)

**10.** Par ailleurs, l'ICCI met à la disposition des réviseurs d'entreprises et des externes, un **helpdesk** permettant entre autres, de répondre aux questions sur l'application des normes ISA. Vous pouvez poser directement vos questions à l'ICCI au moyen du formulaire que vous trouverez via le lien suivant : <http://www.icci.be/fr/adviezen/vraag-formulier/Pages/Default.aspx>

## Traduction des normes ISA

**11.** Le Conseil de l'IRE étudie la possibilité de traduire vers le français et le néerlandais la publication de l'IAASB « *Applying ISAs Proportionately with the Size and Complexity of an Entity* » (août 2009).

## Guide de contrôle de qualité de l'application des normes ISA

**12.** Les guides de contrôle qualité seront élaborés afin de pouvoir satisfaire au contrôle des missions accomplies tant sur la base des normes belges que des normes internationales (ISA). Ils seront également adaptés aux exemples développés par le groupe de travail « Mise en œuvre des normes ISA ». Enfin ils contiendront également un cahier séparé concernant la vérification de l'application des nouvelles dispositions relatives à la législation anti-blanchiment. Ces guides seront probablement approuvés par le Conseil en 2012 et seront présentés à la profession par le biais de sessions d'information en collaboration avec les membres de la Commission SME/SMP.

**13.** Ces guides seront ensuite disponibles sur le site internet de l'IRE afin que les réviseurs d'entreprises puissent en prendre connaissance sachant que le Conseil de l'IRE prévoit l'application de ces nouveaux guides pour les contrôles de qualité débutant en 2012 (pour le contrôle de qualité des entités d'intérêt public).

## Coach ISA

**14.** Le Conseil de l'Institut et l'ICCI souhaitent poursuivre les efforts entrepris et ont décidé de faire appel à un réviseur d'entreprises afin de remplir une fonction de « **coach ISA** » pour répondre de manière pragmatique aux questions que les confrères sont ou seront amenés à se poser sur l'application des normes ISA.

**15.** Un confrère a été choisi pour remplir cette fonction. Il est disponible, à raison de 4 heures de prestations par cabinet, à charge de l'ICCI. Il participera à la majorité des séminaires traitant des normes ISA.

Sa fonction est exclusivement le **conseil**, en toute confidentialité, sans aucune interférence avec les organes de l'IRE. Il répondra aux questions (liste non limitative) relatives à : l'approche d'audit ISA versus normes générales de révision, l'objet et la mise en application pragmatique d'une norme déterminée, l'utilisation des listes de contrôle

(*check-lists*), l'interaction entre les différentes normes, les documents de travail, la formalisation de l'audit, etc.

Des guidances complémentaires sont également disponibles au travers de l'ICCI.

Nous ne doutons pas que cette nouvelle fonction est de nature à aider l'ensemble de la profession et à faire face concrètement aux besoins de celle-ci.

**16.** Le Conseil de l'Institut préconise que chaque réviseur d'entreprises choisisse, dès que possible, un **dossier pilote** dans son portefeuille et en effectue l'audit suivant les normes ISA. Cela présente une opportunité unique d'anticiper toute question éventuelle que l'application des normes ISA pourrait susciter.

### Calendrier du plan d'accompagnement

Thème	Projet	Délai	Etat d'avancement au 30 septembre 2010	Etat d'avancement au 31 mars 2011	Etat d'avancement au 3 octobre 2011	Etat d'avancement au 31 mars 2012
Formation	Nouveau séminaire ISRE, ISRS	À partir de 2010-2011	Non prioritaire	Réalisé	Réalisé	Réalisé
	Adaptation du séminaire d'introduction sur les normes ISA pour SME/SMP	À partir de 2010-2011	Réalisé pour 2010, possible adaptation pour 2011	Adaptation au nouveau manuel ISA pour PME	Adaptation au nouveau manuel ISA pour PME	Adaptation au nouveau manuel ISA pour PME
	Attention particulière et adaptation du cycle de formation sur les normes internationales	À partir de 2011	Possible adaptation pour 2011	Adaptation au nouveau manuel ISA pour PME	Adaptation au nouveau manuel ISA pour PME	Adaptation au nouveau manuel ISA pour PME
	Organisation de séminaires spécifiques normes ISA pour stagiaire	À partir de 2010-2011	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé
Logiciels d'audit et manuels	Session ou journée d'information	15 novembre 2010	En cours	Réalisé	Réalisé	Réalisé
	Manuel ISCQ-1	Mai-Juin 2010	Prolongé au 15 novembre 2010	Fin 2011	Mars 2012	Mars 2012
	Manuel ISA pour PME	2011-2012	Avancé au 15 novembre 2010 Projet prioritaire	Début 2012	Début 2012	Réalisé
ICCI	Publication Rapport du commissaire conforme aux normes ISA	Septembre 2010	Prolongé au deuxième semestre de 2011	Prolongé au deuxième semestre de 2011	Prolongé au premier semestre de 2012	Prolongé au deuxième semestre de 2012
Guide de contrôle de qualité	Adaptation des guides de contrôle de qualité aux normes ISA	Début 2010	Prolongé au 15 novembre 2010	Dans le courant de l'année 2011	Dans le courant de l'année 2012	Dans le courant de l'année 2012
	Sessions d'information pour les contrôleurs	Début 2010	Prolongé à septembre 2010	Dans le courant de l'année 2011	Dans le courant de l'année 2012	Dans le courant de l'année 2012
ISA consultant				Septembre 2011	Réalisé	Réalisé